

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°10 - publié le 02 octobre 2024





COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N°02

REUNION DU 01/10/2024

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Gérard FANTIN , Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 04

Match n° 28221670, Romans SC / AS Desaignes, Seniors D4 , poule C du 08/09/2024

Evocation du club de l'AS Desaignes portant sur la qualification et/ou la participation du joueur KOKSAL Selimcan, licence n° 2545992317 ayant participé à la rencontre du ci-dessus alors qu'il était sur le coup d'une suspension. Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique le 09/09/2024 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club de Romans SC le 24/09/2024 qui ne nous a pas fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur KOKSAL Selimcan, licence n° 2545992317 a été sanctionné par la commission de discipline le 15/05/2024, sanction applicable à compter du 13/05/2024.

Considérant qu'entre le 13/05/2024, date d'effet de la sanction et le 08/09/2024 date de la rencontre qu'il a disputée contre l'AS Desaignes, l'équipe de Romans SC seniors D4 a disputé que 2 matchs, le 02/06/2024, JS Livron 2/ Romans SC 1 et le 09/06/2024, Romans SC 1 / Le Cheylard 1

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

-La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur n'avait pas purgé le match avec l'équipe de son club engagé en championnat Senior D4, jour où il a participé à la rencontre du 08/09/2024 face à l'équipe de l'AS Desaignes.





En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe de Romans SC.**

En application des articles 16 des Règlements du District :

Romans SC 1 : - (moins) 2 points ; 0 but
Desaignes : 3 points ; 3 buts

Le club de Romans SC est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que les joueurs KOKSAL Selimcan, licence n° 2545992317, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 07/10/2024** pour avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **BAYRAK Tuncay**, licence n° 2528699688, est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date **d'effet le 07/10/2024** conformément à l'article 132 des Règlements du District.

DOSSIER N° 05

Match n°285991174, FC Montélimar 3 / FC 540 1, Senior D4 poule E du 29/09/2024

Réserve d'avant match posée par le capitaine du club FC 540 sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de FC Montélimar pour le motif suivant : des joueurs du club FC Montélimar sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de FC 540 confirmée par courriel le 29/09/2024 pour la dire recevable.

Après vérification de la feuille de match O. Centre Ardèche 1 / FC Montélimar 1, Seniors D2 du 21/09/2024 poule B et de la feuille de match FC Montélimar 2 / Ancône US 1, Seniors D3 poule D du 22/09/2024, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

De ce fait la commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de FC 540 sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

DOSSIER N° 06

Match n° 29242551, Entente US2V ASR 1 – FC Bren, U17 brassage poule B du 28/09/2024

Réserve d'avant match posée par le dirigeant de Entente US2V ASR 1 portant sur la qualification des l'ensemble des joueurs de Bren.





Considérant que la Commission des Règlements a pris connaissance par courriel de la réserve d'avant match du club de Bren confirmée par courriel le 30/09/2024 pour la dire recevable.

Après vérification du fichier des licences des joueurs de FC Bren, il ressort que tous les joueurs étaient qualifiés pour cette rencontre.

Le compte du club de US 2 Vallons sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION





COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°07

Réunion électronique du 30 / 09 / 2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH - RAPPEL DE L'ARTICLE 75 DES REGLEMENTS SPORTIFS DU DISTRICT

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

- FC PLATEAU ARDECHOIS :
U15 le 26 octobre 2024.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Fonctionnement catégorie U7 :

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 11/09/2024.

Le nombre d'équipes par plateau est réduit à 12 au maximum, à raison de 3 équipes maximum du même club.

Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 11/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 12 octobre 2024 et 9 novembre 2024.

Les engagements reçus au-delà du 11/09/2024 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 23/11/2024 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.





Toutes les équipes sont engagées sur un seul niveau de pratique. Comme annoncé lors des réunions techniques du 18 Juin, 2 dates seront retenues lors de la phase Automne pour tester la mise en place de plateaux U6 d'une part et U7 d'autre part dans la mesure du possible. Une communication spécifique sera faite sur le sujet. Les calendriers sont en ligne. Les clubs vérifieront la cohérence des engagements.

Prochains Plateaux : Samedi 12 Octobre 2024 à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Fonctionnement catégorie U9 :

Afin de garantir une stabilité des calendriers parus sur notre site internet, les équipes engagées à la date du 04/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 12 octobre 2024 et 9 novembre 2024.

Les engagements reçus au-delà du 04/09/2024 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 23/11/2024 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules en fonction des disponibilités. La proximité géographique ne pourra être garantie.

Les équipes sont engagées sur 3 niveaux de pratique au choix des clubs (Promotion, Espoirs, Bourgeons). Comme annoncé lors des réunions techniques du 18 Juin, pour la phase Printemps, il sera mis en place un quatrième niveau de pratique (niveau Avenir). Les clubs y seront orientés au regard de la liste des clubs s'étant engagés sur les Niveaux U11 Promotion et/ou U13 Excellence).

Prochains Plateaux : Samedi 12 Octobre 2024 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les calendriers U11 sont en ligne pour l'ensemble des niveaux de pratique AVENIR, PROMOTION, ESPOIRS et BOURGEONS.

Les nouvelles demandes d'engagement n ne permettront la pratique qu'à compter du 09/11/2024 afin de conserver la stabilité des organisations pour l'ensemble des clubs déjà engagés.

Prochains plateaux : Samedi 12 Octobre 2024 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.





UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

Festival PITCH U13 et Coupe CHARLES ANDRÉ:

Le **2ème Tour du Festival PITCH** aura lieu le **samedi 19/10/2024 à 13H30**. Il s'agit d'un tour de cadrage. Le tirage au sort a été réalisé par la commission et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeunes sur le site du District.

Pour information : suite aux nombres d'équipes qualifiées, le samedi 25/01/2025 devient une date de repli pour la coupe Pitch U13. Le calendrier des jeunes va être mis à jour.

Le **1er Tour de la Coupe Charles André** aura lieu elle aussi le **samedi 19/10/2024 à 13h30**. Le tirage au sort a été réalisé par la commission et les poules sont diffusées dans les documents de la compétition jeune sur le site du District.

Pour information : suite aux nombres d'équipes engagées en Coupe Charles André, nous ajoutons 2 tours les 05/04/2025 et 24/05/2025. Le calendrier des jeunes va être mis à jour.

Lors de la diffusion des poules, la 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 13H30.

Les deux premières équipes de chaque plateau sont qualifiées pour le tour suivant.

Avant chaque match, les équipes participent à l'épreuve obligatoire du « un contre un ». Si une équipe refuse cette épreuve, ses résultats ne seront pas comptabilisés.

Déroulement de l'épreuve du « un contre un » :

- Départ à 26 m du but.
 - Utiliser les deux buts.
 - Départ simultané des deux joueurs.
 - 4 joueurs par équipe participent.
 - Le joueur ne peut pas sortir de la largeur de la surface de réparation.
 - Le joueur a le droit à une seule frappe au but.
 - Si faute du gardien sur l'attaquant 1pt est accordé automatiquement
 - En cas d'égalité à la fin de la série, un 5ème joueur s'avance jusqu'au départage
- Une documentation schématique est fournie sur la feuille des résultats *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf* sur le site du District.

Déroulement du plateau :

- Les parties se déroulent en **2 périodes de 10 minutes** pour les poules de **4 équipes** et en **2 périodes de 15 minutes** pour les poules à **3 équipes** conformément au règlement du Foot à 8.
- Un repos de 2 minutes est prévu entre chaque rencontre.
- L'attribution des points est 3 points pour match gagné, 4 points pour match gagné avec 2 buts et plus, 1 point pour match nul + 1 point si le « un contre un » a été remporté et 0 point pour match perdu
- Le classement sera établi par addition des points obtenus sur le terrain.





- En cas d'égalité, les équipes seront départagées en premier par le goal-average particulier et en second, par le défi technique « un contre un ».

A noter :

- Les clubs organisateurs des plateaux ne recevront pas de courrier.
- Les feuilles de licences à compléter avec les résultats du défi technique ainsi que la feuille des résultats sont à télécharger sur le site du District dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *Pitch ou Charles André Feuille de Licences et 1c1.pdf* et *Pitch ou Charles André Feuille de Résultats.pdf*
- **A la fin du plateau, les clubs organisateurs doivent retourner toutes les feuilles par mail à la Commission des Compétitions Jeunes en précisant dans l'objet du mail « PITCH U13 – nb Tour – Poule X ».**

Coupe PITCH 13 :

2^e Tour Samedi 19 Octobre 2024: 44 équipes disputeront 11 plateaux + 42 exempts.

3^e Tour Samedi 14 Décembre : 64 équipes disputeront 16 plateaux.

½ Finale Samedi 15 Février 2025 : 32 équipes en match sec.

Finale Samedi 05 Avril 2025 : 16 équipes.

Coupe Ch ANDRE :

1^{er} Tour Samedi 19 Octobre 2024. 132 équipes disputeront 33 plateaux.

2^e Tour Samedi 14 Décembre 2024. 66 équipes disputeront 17 plateaux.

3^e Tour Samedi 25 Janvier 2025 : 34 équipes disputeront 9 plateaux.

4^e Tour Samedi 15 Février 2025 : 4 équipes disputeront 1 plateaux + 14 exempts.

5^e Tour Samedi 05 Avril 2025 : 16 équipes disputeront 4 plateaux.

½ Finale Samedi 24 Mai 2025 : 4 équipes en match sec.

Finale Samedi 14 Juin: 2 équipes.

1^{ère} Phase D1 & D2 (Excellence) :

La FMI est mise en place pour la D1 et la D2, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès.

Infos D1 :

Pour rappel, le nombre de joueurs mutés pouvant figurer sur la feuille de match est spécifié à l'article 160 des RG (4 dont 1 hors période). Il s'agit ici d'éléments que la commission pourra choisir de contrôler tout au long de la phase départementale qui permet de désigner les représentants du District au Critérium de Ligue. Il s'agit d'une exigence à la participation au Critérium de la LAURA Foot.

Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1^{ère} Division) :

Les poules de brassage sont diffusées sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *U13 Promotion d'Excellence.pdf* et *U13 1ère Division.pdf*

La 1^{ère} équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 15H30 à ce jour.

La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *U13 Brassage Feuille de Match.pdf*

et à nous retourner avant le lundi midi par mail à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr avec en objet du mail Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X.





U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U15 Brassage :

Rappel concernant les demandes de modification de date/horaire : Pour les championnats en 2 phases, les rencontres de la dernière de chaque phase doivent se dérouler le même jour. (Art 13 des Règlements Sportifs du District).

COUPE JP QUINTIN : Le tirage du 1er Tour est en ligne sur le site du District.

1^{er} Tour Dimanche 20 Octobre 2024. 30 équipes engagées. 14 matchs + 2 exempts.

2^e Tour Dimanche 01 Décembre 2024. 16 équipes. 8 matchs.

¼ Finale Dimanche 06 Avril 2025 : 8 équipes. 4 matchs.

½ Finale Dimanche 20 Avril 2025 : 4 équipes.

Finale Samedi 14 Juin ou Dimanche 15 Juin 2025.

COUPE Gilbert PESTRE : Le tirage du 1er Tour est en ligne sur le site du District.

1^{er} Tour Dimanche 20 Octobre 2024. 91 équipes engagées. 27 matchs + 37 exempts.

2^e Tour Dimanche 17/11 ou 24/11 ou 08/12 ou 22/12/2024. 64 équipes. 32 matchs.

3^e Tour Dimanche 26 Janvier 2025. 32 équipes. 16 matchs.

4^e Tour Dimanche 23 Février 2025. 16 équipes. 8 matchs.

¼ Finale Dimanche 06 Avril 2025 : 8 équipes. 4 matchs.

½ Finale Dimanche 20 Avril 2025 : 4 équipes.

Finale Samedi 14 Juin ou Dimanche 15 Juin 2025.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.





UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

Coupe GAMBARDELLA :

En D1 / D2, les rencontres des équipes encore qualifiées en Coupe GAMBARDELLA du 05/10/24 sont reportées au 16/11/24.

Pour les équipes engagées en U17 Brassage les rencontres des équipes qualifiées en Coupe GAMBARDELLA du 05/10/24 sont reportées au 11/11/24.

COUPE Ch VIVIER BOUDRIER : Le tirage du 1er Tour est en ligne sur le site du District.

1^{er} Tour Samedi 19 Octobre 2024. 91 équipes engagées. 27 matchs + 37 exempts.

2^e Tour Samedi 16/11 ou 30/11 ou 14/12 ou 21/12/2024. 64 équipes. 32 matchs.

3^e Tour Samedi 25 Janvier 2025. 32 équipes. 16 matchs.

4^e Tour Samedi 08 Mars 2025. 16 équipes. 8 matchs.

¼ Finale Samedi 05 Avril 2025 : 8 équipes. 4 matchs.

½ Finale Samedi 19 Avril 2025 : 4 équipes.

Finale : Samedi 14 Juin ou Dimanche 15 Juin 2025.

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

Coupe GAMBARDELLA :

Pour la catégorie U20, les rencontres programmées le 05/10, concernant les équipes qualifiées en Coupe GAMBARDELLA sont reportées au 02/11/24.

Coupe Georges ETIENNE :

1^{er} Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts.

2^e Tour Samedi 22 Février 2025. 16 équipes. 8 matchs.

¼ Finale Samedi 05 Avril 2025 : 8 équipes.

½ Finale Samedi 19 Avril 2025 : 4 équipes.

Finale : Samedi 14 Juin ou Dimanche 15 Juin 2025.





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 08

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La Commission constate depuis le début de saison que les rapports disciplinaires ne sont pas complets et pas assez précis.

Merci de respecter les consignes qui vous ont été rappelées lors de l'Assemblée Générale.

Nous vous rappelons qu'il ne faut pas se précipiter pour faire un rapport et que la CDA ou l'UNAF peuvent vous aider. Nous ne tolérerons plus de dérives sur ce sujet.

L'application du règlement intérieur et des convocations seront réalisées au cours de la saison, si la situation ne s'améliore pas.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 05 & 06/10/2024

- **BRUNEL NICOLAS (06.70.31.54.43)**. Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

CONTACT CDA

Pour toute demande merci de contacter exclusivement la commission sur l'adresse mail suivante :

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

A l'attention des clubs :

Toute demande d'arbitre ou tout autre question lié à l'arbitrage ne doit pas être envoyer à l'adresse compétition seniors ou jeunes mais à la boîte mail arbitre.

ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE EN ARBITRAGE

PARTIE ADMINISTRATIVE

- **Président** : Nicolas BRUNEL
- **CTDA** : Baptiste PROTOY
- **Représentant des arbitres au Comité Directeur** : Alexandre MARLHIN
- **Représentant des arbitres à la Commission de Discipline** : Bruno VIALLATE
- **Représentant des arbitres à la Commission d'appel** : Vincent BRET
- **Secrétaire** : Jean-Baptiste RIPERT

PARTIE DESIGNATION

- **Désignations → U17 – U20 – Seniors D1 – D2 – D3 – D4 – D5 – A.A.** : Alexandre MARLHIN
- **Désignations → U15 – U 18 F** : Michaël DUBOIS
- **Désignations → Foot Diversifié – Futsal** : Michel POMMIER
- **Validation des Rapports Observations Adultes** : Baptiste PROTOY
- **Validation des Rapports Observations Jeunes** : François BOUDIKIAN





- **Référent des Observations Adultes** : Raphaël PERDRIOLE
- **Référent des Observations Jeunes** : Rachid AJJANI
- **Référent des Tutorats Adultes** : Bruno VIALATTE
- **Référent des Tutorats Jeunes** : Michaël MONTROT

PARTIE TECHNIQUE

- **Responsable Équipe Technique** : Baptiste PROTOY
- **Équipe** : Alexis BERGERON – Amandine BOUCHARD – Valentin CAILLET – Michaël DUBOIS - David FERREIRA – Alexandre MARLHIN – Bastien PETERLE- Adrien MLYNARCZYK

COUPE DE FRANCE DES ARBITRES - TOP DEPART

Le mercredi 2 octobre 2024 notera le lancement de la 3^{ème} édition de la Coupe de France des Arbitres.

Le schéma est identique à celui de la saison dernière, avec 4 phases de quiz numérique puis des « duels » sur le terrain.

Cette édition est ouverte à l'ensemble des arbitres de notre District. Et nous serions fiers et ravis de vous voir faire la promotion de l'arbitrage au niveau régional et national.

Alors toutes et tous à vos smartphones le mercredi 2 octobre !

ABSENCE DE DERNIERE MINUTE

Comme annoncé à l'assemblée générale chaque fois qu'un arbitre est absent (hors indisponibilité réglementaire) l'arbitre devra envoyer un justificatif d'absence dans un délai de 7 jours à la boîte mail arbitre.

Le règlement intérieur sera appliqué si la procédure n'est pas respectée.

RAPPEL AUX SECRETAIRES ET CORRESPONDANTS DE CLUBS

Il vous est rappelé que pour toutes modifications de rencontres (changement de terrain, changement d'horaire, report ou annulation, etc....) vous devez **IMPERATIVEMENT** prendre contact directement et verbalement avec le ou les arbitres désignés afin de les en informer.

Le listing des coordonnées des arbitres a été envoyé sur la boîte mail des clubs.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE ADULTES & JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la seconde formation de la saison sportive 2024-2025 pour les candidats arbitres adultes et jeunes aura lieu du :

- **Lundi 21 au Jeudi 24 Octobre 2024 à CHATUZANGE LE GOUBET**
 - Candidats adultes : formation en externat sur 4 jours
 - Candidats jeunes : formation en internat sur 4 jours
- A ce jour, les inscriptions sont ouvertes et sont limitées à 30 personnes.**

Vous trouverez ci-dessous le lien pour effectuer l'inscription de vos futurs candidats à l'arbitrage :
Le calendrier des formations initiales arbitres – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (fff.fr)
Pour tous renseignements complémentaires :

Inscriptions : service formation de la LAURA : 04 72 15 30 21 – formations@laurafot.fff.fr





Formation (déroulement, contenu...) : Baptiste PROTOY – CTDA : 06 15 60 01 54 – bprotoy@drome-ardeche.fff.fr

CANDIDATURES POUR PREPARATION DE LA LIGUE

Comme présenté durant les Assemblées Générales, vous avez jusqu'au **30 Octobre** pour faire acte de candidature afin de préparer la théorie de ligue.

Comment ?... Adresser un mail à Baptiste (bprotoy@drome-ardeche.fff.fr) et à la boîte mail arbitres en copie (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) en **motivant** votre candidature.

Chaque candidature sera ensuite examinée et validée ou non par la Commission Départementale des Arbitres, début novembre.

Pour les seniors, il faut être âgé de moins de 39 ans au 1er Janvier 2025 et officier de préférence en D1 ou D2.

Pour les jeunes, il faut être âgé de moins de 20 ans au 1er Janvier 2025 et officier de préférence en U20 ou en U17.

Liste des candidatures à ce jour:

DJERIDI Idriss – HAVARD Clément – BADAD Amine

FORMATION TUTORAT ARBITRES EN ACTIVITE

Vous avez souhaité accompagner notre CDA dans le tutorat et nous vous en remercions.

Comme évoqué lors des AG, nous avons souhaité vous former pour que l'accompagnement de nos arbitres stagiaires soit uniforme et complémentaire. C'est pourquoi, la formation se déroulera le **Lundi 14 Octobre à 20h15**, au siège du DDAF. **Nous vous rappelons que cette formation est obligatoire.**

Une visio sera mise en place en parallèle afin que chacun puisse participer à la réunion. Nous vous demandons de privilégier le présentiel pour améliorer la qualité des échanges

Merci également d'indiquer par mail à Baptiste (bprotoy@drome-ardeche.fff.fr) et en copie à la boîte mail arbitres si vous serez en présentiel ou en visio, pour des raisons d'organisation.

Il est possible d'imaginer de finir par un repas "pizzas" pour ceux qui souhaitent finir ce rassemblement sur un temps convivial. Informations complémentaires à venir.

Candidats à ce jour :

AURIC F. AYDYN A. AZCUE A. BAUDUIN S. BAZRI F. BEGOT S. CHAABANE M. CHEVAL F. DJERIDI I. GARANCON G. GARNIER V. GONCALVES D. GHEBBARI N. HAVARD C. JARJAT R. JOUAN J. JUSTIN A. KAYA B. KEM B. KHUDEELA LALO M. LELONG J. MARLHIN A. MEGHZILI K. MICHEL S. MORET J. NOUTAI Z-J. PIGNON K. REBOUL J-P. RODRIGUES DE OLIVEIRA J. ROSSINI S. SAGNIER B. SELLAMI B. SOUBAYA M. SOUL K. VIOUGEAS V. WEBER S. YANIK N. ZOUINE K.

RATTRAPAGE TEST TAISA

Dernier rattrapage de l'année le samedi 02 novembre 2024 en matinée le lieu et l'horaire exacte vous sera communiqué ultérieurement.

Seul les arbitres avec leur dossier médical validé seront aptes à courir.





COURRIERS DES ARBITRES

- **DURAND Gohan** : Envoi certificat médical, bon rétablissement.
- **HERMANN Magalie** : Envoi attestation sur l'honneur de son absence.
- **GUILLARD Sébastien** : courriel transmis au désignateur responsable.
- **BADAD Amine** : courriel lu et noté.
- **DE LOS MUROS Esteban** : Envoi certificat médical, bon rétablissement.
- **BAGHOUGHI Aziz** : Envoi certificat médical, bon rétablissement.
- **FAURE Mattéo** : Envoi certificat médical, bon rétablissement.
- **BEATTIE Elliot** : Envoi certificat de reprise.
- **HARDI Othmane** : Envoi certificat médical, bon rétablissement.
- **CHABERT Mathéo** : courriel lu et noté.

COURRIERS DES CLUBS

- **FC MONTMIRAL PARNANS** : Courriel Demande un arbitre en D5 pour ses rencontres (fait en fonction des effectifs)

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT